

Mandats sur culture commune, socle, compétences

Congrès Grenoble - 2016

THEME 1

0.1....Ils se focalisent sur un bloc école - collège suivi d'un autre « bac-3/bac+3 » , avec la volonté d'imposer au collège une école du socle, un mode de fonctionnement fantasmé du premier degré : « inclusion », « différenciation », « interdisciplinarité » sont devenues les recettes magiques du ministère.

0.2. Le projet du SNES-FSU est celui d'un second degré plus égalitaire, qui vise à faire accéder les élèves à un haut niveau de connaissances et de culture indispensables, à leur permettre de construire des capacités de réflexion et d'analyse, pour qu'ils puissent s'inscrire pleinement dans la vie démocratique et citoyenne de demain. C'est là tout l'enjeu d'une démocratisation de l'école. Pour ce faire, il est possible de construire le second degré sur le principe d'une éducation commune et collective capable de prendre en charge tous les jeunes, et leur permettant de construire une culture commune émancipatrice. Le SNES-FSU récuse toute école du tri social.

0.4. Les politiques actuelles ont renforcé les ségrégations scolaires, ce qui va à l'encontre de la démocratisation et l'accès de tous à une culture commune : il en va ainsi des inégalités entre établissements, à l'intérieur des établissements, entre les sexes, entre les classes d'âges, selon les profils de formation choisis.

1.1. Le second degré doit être construit, de manière ambitieuse, suivant un axe de diversification progressive allant du collège pour tous au lycée diversifié par ses trois voies et ses séries permettant l'acquisition d'une culture commune générale, technologique et professionnelle.

1.2 L'ensemble des disciplines doit permettre l'acquisition d'une culture commune et partagée et de niveaux de qualification reconnus collectivement par des diplômes nationaux. ...

1.3....Toutes les hypothèses doivent être étudiées, dans le cadre de l'accès pour tous à une culture commune générale, technologique et professionnelle.

3.1....Le SNES-FSU rappelle son attachement à un collège de la réussite pour tous, structuré par les disciplines de la Sixième à la Troisième et dispensant une culture commune. ...

...Toutefois, le temps scolaire n'étant pas extensible à l'infini, le SNES-FSU devra renforcer sa réflexion sur cette question (amplitude hebdomadaire ou quotidienne maximale, durée des séances selon les disciplines et le type de travail engagé, articulation entre travail en classe et en dehors de la classe etc.) et sur celle des contenus en les plaçant sous l'angle de la culture commune qui doit y être transmise afin de garantir la poursuite d'étude au lycée pour tous.

3.14....Le SNES-FSU refuse cette évolution et exige que la formation initiale des jeunes, quel que soit leur statut (élève, étudiant ou apprenti), débouche sur un diplôme, seul garant d'une formation alliant culture commune et formation professionnelle pour les diplômés permettant l'insertion professionnelle....

...Les incitations récurrentes dans certaines régions à développer le pré apprentissage augmentent nos craintes de voir détourner des jeunes encore soumis à l'obligation scolaire d'une réelle culture commune et d'une formation permettant l'adaptation aux évolutions des métiers et des technologies.

7.1...La réécriture de certains programmes du collège doit être envisagée en lien avec la réflexion sur la culture commune vivante, émancipatrice, en prise avec la société actuelle, que le SNES-FSU porte et doit continuer à approfondir. En outre, le SNES-FSU proposera des pistes pour de nouveaux programmes du lycée.

7.2....Le rôle pédagogique des professeur-es documentalistes doit être reconnu notamment par des connaissances et compétences spécifiques dont l'enseignement lui serait confié. L'EMI doit s'articuler avec les programmes disciplinaires.

7.8 Discipline à part entière dans la culture commune, la technologie doit être repensée différemment de la discipline « technologie collège », trop imprégnée de démarches d'investigation, ou d'une discipline de sélection et d'orientation. La culture technologique doit brasser l'ensemble des champs technologiques dont la compréhension est nécessaire au citoyen de demain....

8.3 Le SNES-FSU conteste toujours la notion de socle. Il a obtenu la suppression du LPC et s'oppose à son retour. Or les bilans de fin de Sixième et de Troisième instaurés par les décrets et arrêtés du 31 décembre 2015 comprennent une évaluation des domaines du socle sous forme de pseudo-compétences illisibles et peu opératoires. Le SNES-FSU considère que la validation du DNB doit valoir validation des acquis du collège, sans LPC ni évaluation des domaines du socle. C'est pourquoi il condamne ces bilans, qui constituent un nouveau livret de compétences et minorent la contribution des disciplines à la formation des élèves.

9.3 Le SNES-FSU exige que le ministère mène une réflexion avec les personnels afin de déterminer quelle informatique, nécessaire dans les enseignements, doit faire partie de la culture commune des citoyens du XXI^{ème} siècle....

11.5 Le SNES-FSU dénonce le référentiel de l'éducation prioritaire qui n'est en rien un texte réglementaire prescriptif, notamment en terme de pratiques pédagogiques. Ce référentiel ne peut en rien imposer un fonctionnement du collège calqué sur celui de l'école primaire, déclinant ainsi la logique de l'école du socle.

12.4....La réforme du lycée de 2010, par la globalisation des horaires, son programme unique inter-langues, les groupes de compétence, les épreuves locales, a détérioré les conditions de travail des élèves comme des enseignant-es. Il en résulte une augmentation de la charge de travail et une souffrance professionnelle.

THEME 3

Fiche 2

C'est sur ces bases qu'il construit ses revendications : les compétences éducatives et pédagogiques doivent relever de l'État pour assurer cohésion sociale, solidarité et égalité territoriale. Le SNES refuse toute régionalisation de l'éducation et de l'orientation scolaire, toute municipalisation des collèges au nom de l'école du socle. ...

5.1..... Le conseil école-collège est une autre instance de formatage des pratiques dans la perspective de « l'école du socle ».

Congrès Marseille - 2014

THEME 1

0.1 ...

La Loi pour la refondation de l'École n'a pas créé la dynamique attendue et rate l'occasion de mettre en œuvre une réelle démocratisation du second degré, par manque de rupture nette avec les politiques précédentes. Du collège au lycée général, technologique ou professionnel, et pour la quasi-totalité des jeunes, le sens et les objectifs de la scolarité ont été soumis à la vision idéologique de l'« école du socle » suivie du bloc « bac -3, bac +3 », avec le maintien de l'âge de 16 ans comme fin de la scolarité obligatoire.

0.2 Il est possible de construire le second degré sur le principe d'une éducation commune et collective capable de prendre en charge tous les jeunes, et leur permettant de construire une culture commune émancipatrice.

1.2 Cela passe par de hautes exigences en terme de culture et de développement de l'esprit critique, d'où notre projet de culture commune, mais cela passe aussi par la mise en valeur de l'action collective, par une analyse et une compréhension critique des codes d'entrée dans le monde du travail et de son organisation, des droits des travailleurs, et par la capacité à défendre ses projets, sa qualification, ses droits.

La diversification : un outil pour construire la culture commune

2.0 Le SNES-FSU se situe dans une perspective de démocratisation allant de pair avec une scolarité obligatoire portée à 18 ans, sous des formes diversifiées, avec l'objectif de l'élévation générale du niveau de qualification de la population, construite sur l'acquisition par tous d'une culture commune vivante et en prise avec les évolutions du monde.

2.1 Dans ce cadre, la culture commune est l'objectif à atteindre pour tous à la fin du lycée. Pour cela, nous proposons de partir des concepts et méthodes spécifiques de chaque discipline scolaire, pour construire un réseau de savoirs et de compétences, ainsi qu'une culture donnant accès à la compréhension du monde et de ses évolutions. La diversification s'appuie sur les éléments incontournables de la culture commune conçus dans chaque discipline comme des passages obligés pouvant être abordés à des moments différents de la scolarité. Ces incontournables peuvent se retrouver dans des objets d'études communs inscrits dans les programmes disciplinaires.

2.5 Au lycée, l'ensemble des disciplines permet de construire et de s'approprier une culture commune par diverses approches et pratiques pédagogiques. Ces savoirs et compétences spécifiques à chaque discipline sont pour partie transférables sur l'ensemble des champs disciplinaires, technologiques, professionnels et permettent de ne pas enfermer les jeunes dans des espaces étriqués et hermétiques. Des capacités d'accueil suffisantes et des passerelles opérationnelles doivent contribuer à combattre la hiérarchie entre les filières et permettre aux élèves de changer de voie de formation.

5.1 Afin de construire une culture commune émancipatrice, de donner plus de sens aux savoirs et à la formation des jeunes, les programmes disciplinaires doivent être construits en précisant ce qu'il faut enseigner, et ce que les élèves doivent savoir et savoir faire. Il est nécessaire qu'ils apprennent à questionner leurs connaissances, leurs préjugés. Ce travail, qui vise à lever les implicites, est indispensable pour changer de représentation et construire de nouveaux savoirs cohérents. Ces savoirs ne sont pas un empilement de connaissances, mais une capacité à manier des concepts, à entrer dans une démarche intellectuelle à partir de ces connaissances, qui s'enrichissent au fur et à mesure.

5.2 Le SNES-FSU récuse la notion de socle. Il continuera à combattre toute tentative de réduire les ambitions pour une partie des élèves, avec le minimum pour certains et l'ensemble des programmes pour d'autres, laissant de côté certaines disciplines et ne prenant pas en compte la dimension culturelle des enseignements. Il s'opposera à toute tentative de subordonner les programmes disciplinaires à cette notion de socle, rejetée par la profession, et combattra en particulier le B2I et l'évaluation de compétences subjectives comme l'autonomie ou l'initiative.

Installé par la loi, le nouveau « socle commun de connaissances, de compétences et de culture », n'est à ce jour défini dans son contenu ni par la loi, ni par le Conseil supérieur des programmes. En tout état de cause, tout en récusant la notion de socle, le SNES-FSU se battra pour que la culture commune soit le principe organisateur des programmes.

5.5. Le SNES-FSU rappelle l'apprentissage d'une langue vivante étrangère ou régionale nécessite un horaire hebdomadaire minimum de 3h. Cet enseignement ne peut se limiter à la perspective communicationnelle et à un empilement de compétences.

5.7....

Le SNES-FSU se donne pour mandat d'étudier la manière de développer pour tous les élèves de collège une culture s'appuyant sur des champs professionnels, dans le cadre de la culture commune.

5.8 La loi impose l'écriture de programmes par cycle. Des repères annuels forts sont indispensables pour permettre à tous les élèves, et particulièrement à ceux qui changent d'établissement, de suivre une formation cohérente. La définition de ce qu'est un curriculum n'est pas du tout stabilisée. Le SNES-FSU s'opposera à toute logique qui renverrait à une définition locale de tout ou partie des contenus d'enseignement, ou qui viserait à soumettre les programmes disciplinaires à une logique de compétences transversales, ou qui remettrait en cause le caractère national des diplômes.

7.4.....

Le SNES-FSU est opposé à tout livret de compétences et à tout ce qui relève de l'évaluation de la personnalité ou des activités en dehors de l'école. Il rappelle sa demande de suppression du LPC. Il n'acceptera pas que le DNB soit adossé au nouveau socle commun de connaissances de compétences et de culture, par le biais d'une validation impérative de sa maîtrise pour l'attribution du diplôme.

8.1. Le SNES-FSU rappelle son attachement à un collège de la réussite pour tous, structuré par les disciplines de la sixième à la troisième et dispensant une culture commune. Il constitue une étape essentielle pour la démocratisation du système éducatif, et non la fin de la scolarité obligatoire. Le SNES-FSU combattra toute remise en cause de cette structuration disciplinaire du collège.

8.4....

La future Seconde devra améliorer l'articulation entre Seconde générale et technologique et Seconde professionnelle, dans la perspective de la construction de la culture commune et de façon à faciliter les passerelles.

8.8 Avec les séries technologiques, il ne s'agit pas de donner des compétences professionnelles aux élèves, et d'ailleurs ces compétences ne doivent pas devenir un objectif en termes d'évaluation, mais de s'appuyer sur des activités professionnelles issues de ces grands champs de production pour mettre les jeunes en situation d'acquisition d'une culture technique transférable ouvrant à la poursuite d'études dans un vaste panel de formations supérieures, en privilégiant des parcours passant par les formations supérieures courtes qui permettent à la fois l'insertion professionnelle et la poursuite d'études qui doit être encouragée.

Congrès Reims - 2012

THEME 1

Intro : Cette volonté d'offrir à tous une culture commune élevée et émancipatrice doit guider aujourd'hui et demain la politique éducative, notamment dans ses choix budgétaires et ses réformes structurelles.

1.1....

Pour le SNES, il s'agit de permettre à chacun d'appréhender une culture commune émancipatrice fondée sur l'appropriation des savoirs, ce qui nécessite de repenser les contenus d'enseignement et de concevoir l'ensemble des programmes en cohérence en refusant la casse des enseignements disciplinaires. Tout parcours de formation doit déboucher sur des diplômes nationaux qui garantissent l'accès à la culture commune et un niveau de qualification reconnu. ...

Vivante et non figée, la culture commune doit prendre en compte l'évolution de la société, sa diversité culturelle, ses débats, mais aussi intégrer les nouvelles formes de culture (informationnelle, numérique, médiatique...) et permettre ainsi aux citoyens de s'inscrire dans une démarche d'éducation et de formation tout au long de la vie

...Cette politique est fondée sur une conception utilitariste de savoirs et de compétences à acquérir, que le gouvernement cherche à légitimer par l'insertion professionnelle future et qui relève plus de l'accumulation

que de l'appropriation. L'école est sommée de fournir une élite hautement qualifiée (quitte à vider les établissements de leurs meilleurs éléments) mais, en parallèle, une masse de jeunes doit se contenter d'un minimum de savoirs fondamentaux et de compétences, y compris comportementales, qui seraient éventuellement complétés par des formations ultérieures en fonction des emplois qu'ils occuperont. ...

1.2.1. Principes et objectifs

Nos propositions antérieures pour construire une culture commune, élément structurant d'un second degré cohérent, restent valides. ...

1.2.2. Comment y parvenir ?

.. Le SNES condamne la logique des évaluations incessantes imposées au détriment des apprentissages, notamment par le biais de livrets de compétences, la logique compétitive et les tensions induites qui sous-tendent ces évaluations. ...

.. L'école doit permettre aux élèves de construire une culture commune, d'acquérir des savoirs disciplinaires et de travailler des compétences dans le cadre de chaque discipline.

Le SNES récuse la définition du mot « compétences » donnée par la Commission européenne. Une compétence est un « savoir en action », une capacité d'action pour répondre efficacement à un problème auquel on n'a jamais été confronté. Elle nécessite la mobilisation à bon escient de savoirs construits dans des situations pédagogiques différentes pour identifier un problème, le formaliser, développer une démarche d'analyse et disposer d'une palette de réponses possibles. La notion de compétence transversale n'est pas pertinente.

...La culture commune permet de donner aux élèves les outils pour entrer dans l'activité intellectuelle, construire des savoirs disciplinaires complexes, afin qu'ils deviennent des êtres libres et autonomes, acteurs de la société de demain.

...Compte tenu de cela, le SNES condamne le socle et sa déclinaison en compétences du LPC qui n'ont pas de sens pédagogique et sont un instrument de destruction des disciplines, des qualifications et des diplômes.

...Après l'abandon du service national en 1997 et suite à un protocole d'accord signé le 31/01/2007 par le ministère de l'Éducation nationale et par le ministère de la Défense, et légitimé par les compétences 1, 5 et 7 du socle commun, des « classes défense » (ou avec des intitulés similaires) sont en train de se développer.

...L'enseignement de l'information documentation en interdisciplinarité doit être conforté sous la forme d'un curriculum de la Sixième à la Terminale, dont le professeur documentaliste a la responsabilité : la transmission des notions et compétences info-documentaires lui revient tandis qu'un enseignant d'une autre discipline peut, dans ce cadre, travailler un objet de son programme...

...1.2.4. Territoire et mixité

La fréquentation par les jeunes d'un même âge de lieux d'apprentissage communs est la première condition pour qu'ils acquièrent une culture commune. Comment pourraient-ils partager une même « culture » sans d'abord parvenir à « faire société » ensemble ?

... Nombre de collèges ZEP deviennent ainsi des établissements de seconde zone où les élèves captifs sont abandonnés au socle « commun ».

2.1. Unité et continuum

...La notion d'« école du socle » s'appuie sur le dogme d'une continuité absolue tout au long de la scolarité obligatoire à 16 ans, en décrochant le collège du second degré et en faisant du lycée la première étape d'une scolarisation jusqu'au niveau L3, mais seulement pour une partie d'une génération.

À l'opposé, le SNES revendique l'existence d'un segment cohérent pour le second degré de la Sixième à la Terminale dans le cadre d'une scolarisation obligatoire portée à 18 ans pour permettre à tous les jeunes de s'approprier une culture commune et viser une élévation générale des qualifications. Cela nécessite à la fois

de l'innovation, des moyens humains et financiers pour accompagner tous les jeunes, en particulier ceux en très grande difficulté sur la voie de la culture commune.

...Les savoirs disciplinaires sont mis en action pour construire la culture commune. L'orientation scolaire a un rôle déterminant dans cette construction pour aider les adolescents à se projeter dans l'avenir.

2.2. Le collège

...Dans le cadre du plan d'urgence que le SNES revendique pour l'ensemble du second degré, **le collège doit faire l'objet de mesures immédiates pour la rentrée 2012 :**

- abandon de la structuration du collège par le socle ; suppression du LPC et de la note de vie scolaire ;

2.2.1. Un collège aujourd'hui nié dans sa spécificité

Livré au socle (qui n'a en fait rien de commun) et au LPC qui renvoient à une conception utilitariste de l'école et diluent le sens des apprentissages, le collège voit ses finalités transformées, les inégalités entre élèves renforcées et institutionnalisées, et les missions de ses personnels peu à peu dénaturées. C'est pourquoi le SNES rappelle qu'il demande l'abandon du socle et l'abrogation de la loi Fillon de 2005. Il oppose au socle utilitariste et figé en 7 compétences peu lisibles, son projet de « culture commune » qui vise à la fois l'épanouissement personnel et des acquisitions cognitives exigeantes à travers une culture large, ouverte et diversifiée.

...La « personnalisation » imposée des apprentissages et des parcours traduit un renoncement à la réussite de tous au profit d'une maximisation des « potentiels » supposés de chacun à travers des parcours différents, ce qui constitue un bond en arrière dans le temps d'au moins 50 ans : socle pour les uns et ensemble des programmes pour les autres ;

...Invoquant la nécessaire lutte contre les sorties sans qualification, le ministère cherche aujourd'hui à franchir un pas supplémentaire en « primarisant » le collège dans des « écoles du socle » qui ne constituent pas une réponse aux difficultés des élèves....

Le ministère utilise la liaison CM2/6e pour amorcer une mise en place effective de ces écoles du socle et développer les échanges de services entre professeurs des écoles et professeurs du collège, en particulier dans les établissements ÉCLAIR et ceux situés en zone rurale.

Le SNES demande l'abandon des expérimentations des « écoles du socle » : il réaffirme son attachement à un enseignement disciplinaire de qualité, dispensé à tous les élèves par des enseignants du second degré dans le respect de leur discipline de recrutement.

2.2.3.1. Les contenus au collège

...Une réflexion doit être engagée pour que les contenus et les pratiques au collège préparent davantage tous les élèves à faire des choix avisés reposant sur une meilleure connaissance des modes d'approche des savoirs dans chacune des trois voies : générale, professionnelle et technologique. Les disciplines doivent, sans hiérarchisation, préparer l'accès à ces trois voies du lycée. Dans cette perspective, le SNES doit réfléchir à l'introduction de nouveaux enseignements, parties prenantes de notre conception de la culture commune.

... L'interdisciplinarité n'est en aucun cas la justification d'une approche par compétences ni une fin en soi. Si l'approche interdisciplinaire a tout son intérêt, pour que les élèves aient une vision moins fragmentée des savoirs disciplinaires, qui fasse culture, cette approche doit se faire dans le respect des disciplines et sur la base du volontariat.

... Les programmes du collège doivent rompre avec la logique du socle, s'ouvrir à la diversité des cultures, former à la culture de l'information, réhabiliter démarche technologique et pratiques artistiques, introduire l'usage raisonné et construit des TIC ainsi qu'une réelle formation à l'Information Documentation pour tous les élèves de la Sixième à la Troisième, confiée au professeur documentaliste, en cohérence avec ses missions pédagogiques.

2.2.3.2. L'organisation du collège

Le collège doit retrouver la vocation qui était la sienne avant la loi Fillon et l'instauration du « socle commun », à savoir préparer tous les élèves qu'il accueille à des poursuites d'études dans l'une des trois voies du lycée....

2.3.1.... Les finalités du lycée doivent être réaffirmées : accueillir l'ensemble des élèves dans le but de leur faire acquérir une culture commune, les préparer à une poursuite d'études qualifiantes, permettre l'exercice de leur citoyenneté pleine et entière, les éclairer sur la diversité des formes et contenus des formations de l'enseignement supérieur, rendre possible une meilleure appréhension de la complexité et de la diversité du monde.

...

La Seconde générale et technologique doit être une classe de détermination (9) conçue comme une ouverture vers le cycle terminal et non comme une super Troisième. Si les élèves poursuivent certaines disciplines du collège abordées de manière nouvelle, les champs nouveaux(10) (technologique, économique et social) doivent occuper une part conséquente de l'horaire et être valorisés au même titre que les autres disciplines : ils participent à la construction d'une culture commune ambitieuse et soucieuse de la construction du citoyen.

2.3.3. Contenus au lycée

... Pour cela, les programmes doivent être construits en cohérence au sein de chaque série, afin de permettre aux enseignants des différentes disciplines de croiser les regards sur des objets d'étude partagés. Ainsi l'ensemble des jeunes s'emparera-t-il de la culture commune, quels que soient les parcours empruntés.

... Afin de transmettre une culture commune à l'ensemble des lycéens dans des voies diversifiées et d'éviter des ruptures avec les formations post-bac ou certains concours, les enseignements des disciplines générales doivent être poursuivis sur le cycle terminal avec des contenus et des horaires adaptés à la série concernée, en préservant un éventail de poursuite d'étude suffisamment large.

Congrès Perpignan - 2009

THEME 1

1.3 Refuser les fatalismes sociaux et scolaires

Le SNES affirme que tous les jeunes peuvent réussir, accéder à la culture et aux qualifications et que l'investissement éducatif doit concerner l'ensemble de la population scolaire. Refuser tous les fatalismes sociaux et scolaires que le gouvernement actuel utilise pour mieux habiller sa politique éducative et sa conception élitiste de la culture, exige de réaffirmer et de promouvoir toutes les propositions élaborées au cours des congrès précédents sur la culture commune, les évolutions des contenus et des pratiques permettant des activités de projet et interdisciplinaires qui contribuent également à donner sens aux savoirs, sur les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels sur les dispositifs d'aide et de soutien. Cette exigence s'oppose à l'individualisation qui renvoie chacun à sa propre responsabilité dans l'échec ou la réussite et qui récuse toutes les dimensions collectives et de solidarité dans l'organisation des études et l'acquisition des savoirs et compétences. Elle s'oppose aussi à l'idée démagogique que le choix des équilibres disciplinaires de sa formation serait le moyen efficace de redonner sens aux apprentissages, alors que l'institution scolaire doit assumer d'obliger les élèves à certains parcours pour assurer l'égalité devant la formation. Elle suppose aussi de travailler les articulations collège-lycée et entre les différents ordres d'enseignement (premier degré-second degré et second degré-supérieur) dans un sens qui ne vise pas à la sélection sociale.

.....

2.1.2. De telles orientations menant à une impasse, le SNES propose de refonder le collège pour qu'il forme des individus et citoyens libres et éclairés, et prépare tous les jeunes d'une génération à des poursuites d'études dans l'une des trois voies du lycée, avec l'objectif que tous acquièrent au minimum une qualification de niveau V.

Les mutations des trente dernières années ont déjà inscrit dans les faits une scolarisation largement au-delà de 16 ans des jeunes, quelle que soit la voie choisie ; c'est pourquoi inscrire la scolarité obligatoire à 18 ans dans la loi n'aurait rien d'utopique. Cela aurait le mérite de réorganiser l'accès à une culture commune exigeante et ambitieuse sur un plus grand nombre d'années, en revoyant la continuité des contenus entre collège et lycée, et de desserrer le poids d'orientations trop précoces. Cela ne dispenserait pas pour autant le collège de travailler, comme il le faisait jusqu'ici, à la maîtrise des langages qui sont des clés pour les poursuites d'études.

2.1.2.1 Comment amener tous les élèves à s'approprier la culture commune et comment prévenir la difficulté et l'échec scolaire ? C'est cette double problématique qui doit structurer notre réflexion sur la transformation nécessaire du collège. La question essentielle qui se pose est de déterminer comment on peut faire acquérir des savoirs et savoir-faire exigeants à des élèves qui n'ont pas tous le même rapport au savoir, notamment ceux issus des milieux populaires. Si elle n'est pas à elle seule une condition suffisante, la réduction des effectifs par classe est une nécessité absolue. Le SNES rappelle sa revendication : 24 élèves maximum, 20 en ZEP. Au-delà, il revendique de nouveaux moyens pour l'enseignement qui permettent de lutter contre les difficultés et envisager de vraies alternatives pédagogiques. Le travail en équipe doit par ailleurs être favorisé par du temps de concertation intégré dans le service.

.....

2.1.4

Aux antipodes du socle commun, le SNES continue de réclamer une véritable réflexion sur ce qui doit être enseigné et de défendre un projet de culture commune avec des programmes construits en complémentarité, des objets d'étude communs qui permettraient de donner plus de sens aux savoirs, et qui intègre une réelle formation à l'information-documentation. Celle-ci doit être assurée dans tous les établissements par les professeurs documentalistes en collaboration avec les enseignants d'autres disciplines et donner lieu à une évaluation conjointe. Cela suppose que les postes nécessaires de professeurs documentalistes soient créés.

Renoncer au déterminisme social et croire en l'éducabilité de tous suppose de savoir identifier ce qui peut faire obstacle aux apprentissages chez les élèves pour mieux anticiper la difficulté. Il faut donc interroger le cœur des activités scolaires et mettre en lumière les mécanismes conduisant progressivement au décrochage. Il convient, dans ce cadre, d'améliorer la formation des enseignants, particulièrement indigente dans ce domaine. Cette formation doit mieux intégrer les apports de la recherche sur la construction des apprentissages et les troubles cognitifs. Elle est une des conditions nécessaires pour prévenir les difficultés scolaires des élèves.

Plutôt que de se limiter à l'acquisition de normes et repères, l'enjeu est de faciliter l'appropriation des savoirs dans le cadre de « problématisations » qui puissent faire sens et ouvrent vers de nouveaux objets de savoir en articulant mieux les différentes phases nécessaires aux apprentissages, de la découverte d'une problématique à la mémorisation.

Si la mémorisation a son importance, les démarches pédagogiques doivent surtout viser la réflexion.

Il est nécessaire d'enseigner aux élèves les plus éloignés de la culture scolaire les démarches intellectuelles indispensables à l'appropriation des savoirs. Faute de quoi ces élèves adoptent des postures de conformité à ce qu'ils croient avoir compris des consignes données par les enseignants et se concentrent sur des micro-tâches. L'échec scolaire se nourrit de ces malentendus cognitifs. Une transformation en profondeur des contenus et des pratiques reste plus que jamais d'actualité afin de permettre à tous les élèves de se confronter au savoir et de s'approprier une vraie culture commune.

Trop souvent fermée sur elle-même, la culture scolaire ne fait pas toujours sens, notamment pour les élèves qui n'ont pas de familiarité immédiate avec les savoirs et les codes scolaires. Il est nécessaire de mieux prendre en compte la diversité des élèves, de travailler à faire des ponts entre leurs références culturelles et la culture scolaire, de mieux prendre en compte les langues vernaculaires dans les départements et collectivités d'outre-mer, là où le français n'est pas la langue de référence au quotidien. Par exemple, une meilleure prise en compte de l'espace géographique caribéen permettrait aux élèves et aux enseignants des Antilles de bénéficier des apports linguistiques et culturels de proximité.

Par ailleurs, nombre d'élèves (notamment de milieu populaire) ont un rapport distant à l'écrit et des difficultés pour mobiliser leurs connaissances et leur réflexion. Si les apprentissages doivent davantage

s'appuyer sur une pratique de l'oral qui contribue à la réflexion, et conduit à la compréhension, il ne s'agit pas de renoncer à travailler la maîtrise de l'écrit.

Les personnels non enseignants ont aussi un rôle à jouer, que le ministère tend à minimiser, voire à nier. L'apport indispensable des Co-psy est ainsi rendu de plus en plus difficile en raison, notamment, d'un recrutement très insuffisant. Il faut, dans chaque établissement, un nombre suffisant d'étudiants surveillants, de CPE, de personnels d'entretien, ainsi qu'une présence plus importante du Co-psy, de l'assistante sociale et de l'infirmière permettant de fonctionner en équipes pédagogiques et éducatives complètes.

Le SNES rappelle que la mise en place d'équipes pluriprofessionnelles de suivi des élèves en difficulté permettrait à ces derniers de s'engager sur la voie de la réussite. La lutte contre l'absentéisme ne peut passer que par le renforcement du nombre de personnels qualifiés et formés, recrutés en nombre suffisant. Le SNES dénonce la confusion qu'entretient le Ministère sur le module de découverte professionnelle de 6 heures, exige le respect des objectifs et du public visés par l'arrêté du 2 juillet 2004 ainsi que le rétablissement des BEP afin d'offrir aux élèves concernés de réels débouchés en terme d'accès à une première qualification de niveau V.

2.2.1 Les parcours du second cycle du second degré doivent assurer l'acquisition d'une culture commune construite à partir de champs du savoir différents et permettre une première spécialisation qui n'enferme pas.

Le SNES réaffirme que l'organisation en voies et séries clairement identifiées reste la solution la plus pertinente pour atteindre ce double objectif.

Cependant des questions importantes, préalables à la conception de structures, sont encore ouvertes.

Le lycée, dans ses trois voies, doit participer à la construction de l'autonomie du sujet dans sa vie personnelle, sa poursuite d'études ou sa vie professionnelle. Mais cette autonomie doit être construite progressivement, elle ne peut à aucun moment être présumée. S'appuyer précocement sur une prétendue autonomie revient en fait à livrer davantage l'élève aux contraintes sociales, culturelles et psychologiques qui s'exercent sur lui. C'est le sens de notre refus de tout lycée "à la carte" qui sous prétexte de liberté réduirait considérablement la richesse de l'offre éducative, enfermerait l'élève dans ses représentations et ses désirs au lieu d'enrichir son univers intellectuel.

La culture commune vise à créer du collectif, de la solidarité plutôt que de la compétition et de l'individualisme scolaire. Elle n'est pas envisageable sans mixité sociale.

Il faut partir du principe que ce qui est "commun" n'est pas nécessairement un ensemble de savoirs, mais une formation intellectuelle plus large et tout aussi ambitieuse quelle que soit la voie. Notre volonté est de fabriquer une école plus juste dans une société qui est de plus en plus marquée par les inégalités.

2.2.2 L'analyse de la culture commune élaborée au cours des derniers congrès garde toute sa pertinence. Elle doit permettre de comprendre les grands enjeux du monde contemporain grâce à des outils intellectuels construits sur des disciplines qui, au lycée, ne sont pas forcément les mêmes pour tous.

Elle ne peut se résumer à "un socle de base" ou aux compétences clés européennes, ni à une addition de disciplines considérées comme incontournables ou fondamentales. Toutes les disciplines participent à la culture commune pour peu que les contenus enseignés fassent sens, développent les capacités d'abstraction, de réflexivité,... et permettent d'entrer dans la compréhension du monde. Cette culture commune doit permettre des liens entre les différentes composantes de la culture (scientifique, littéraire, linguistique, économique et sociale, artistique, technologique...) et une ouverture à des problématiques nouvelles.

La rénovation des programmes associant les personnels est un levier important pour réformer le lycée. Les problématiques économiques et sociales (IGC-éco gé, SES, SMS) qui font partie de la culture commune, et ne sont pas enseignées en tant que telles au collège, doivent être abordées par tous les élèves à l'entrée du lycée, dans le respect des caractéristiques propres et irréductibles de chaque discipline. La diversification des langues vivantes, le maintien et le développement des langues régionales et des langues anciennes sont indispensables. Le SNES demande 3 H d'horaire hebdomadaire en LV avec des effectifs limités à 20 élèves. Ouvrir les élèves à de nouveaux domaines, introduire des démarches et des objets nouveaux (étude des

médias, sciences politiques, droit, questions relatives à l'éthique ou au développement durable par exemple) exige bien davantage la rénovation des programmes que l'introduction de nouvelles disciplines.

L'étude de champs du savoir qui ne sont pas habituellement liés à la spécialité choisie peut permettre de porter un regard différent, plus distancié et plus critique sur celle-ci tout en favorisant les passerelles, en permettant la réorientation. Il est indispensable d'introduire des notions d'épistémologie dans les cours de sciences.

2.2.3.1

Une série se construit à partir de dominantes, de disciplines dites d'appui qui doivent garder leur spécificité et contribuer à l'identification de la série. Elle doit être ouverte à d'autres domaines pour permettre l'acquisition de la culture commune, le maintien d'une large palette d'orientation dans l'enseignement supérieur et la prise en compte des goûts et des réussites des lycéens.

.....

2.2.3.2 Les analyses du dernier congrès sur les échecs et les difficultés de la seconde générale et technologique restent d'actualité.

Le SNES réaffirme son attachement à une seconde de détermination permettant aux élèves de choisir leur orientation vers une série générale ou technologique. La détermination ne doit pas être une spécialisation des enseignements ouverts à tous, afin d'éviter la création de parcours d'initiés.

Le socle commun et les nouveaux programmes qui se mettent en place au collège, entraînant des baisses d'exigence dans certaines disciplines, risquent de compliquer l'adaptation des élèves au lycée. Assurer une meilleure cohérence entre la seconde et le collège passe par la diminution des effectifs par classe (30 maximum, 25 en zone difficile) et par une réflexion approfondie sur les contenus et les pratiques avec une incitation à des pratiques innovantes.

Par ailleurs, la proximité géographique intervient pour beaucoup dans les mécanismes d'orientation, il faut développer une offre de formation cohérente et diversifiée sur tout le territoire, en particulier offrir un réel choix d'options : langues vivantes étrangères et régionales diversifiées, langues anciennes, arts, technologiques.

La seconde doit permettre d'offrir une formation ambitieuse permettant à l'élève d'appréhender la culture commune et les démarches qui caractérisent les voies et les séries afin de construire son projet d'orientation.

Ainsi la classe de seconde devrait-elle être construite sur le principe de passages obligés de chaque élève par un ensemble de disciplines ou de champs technologiques.

Il ne s'agit pas de s'initier à un nombre important de disciplines dans un temps très court, au risque de saupoudrage, mais de découvrir la nature des disciplines qui constituent le cœur des formations du cycle terminal afin de comprendre les démarches intellectuelles qui les structurent.

La classe de seconde doit donc être construite à partir d'enseignements obligatoires larges et ambitieux.

Les sciences économiques et sociales, comme d'autres disciplines font partie de la culture commune mais elles ne sont pas enseignées en tant que telles au collège. Elles doivent donc être abordées par tous les élèves à l'entrée en lycée. En effet, la formation citoyenne des lycéens doit prendre en compte cette dimension économique et sociale pour comprendre les enjeux politiques contemporains. Cependant, et dans le souci des équilibres horaires, cette partie de la culture commune peut être portée par d'autres disciplines comme par exemple les S.M.S

Le projet Darcos reposait sur un tronc commun disciplinaire et des modules d'orientation semestriels qui présentaient soit des champs nouveaux soit des disciplines issues du tronc commun, traitées en approfondissement. Il défendait une liberté de choix illusoire : on sait qu'elle est par nature ségrégative. Le SNES rejette cette logique.

Pour le SNES, la seconde doit préparer les élèves aux nouvelles exigences du lycée. Elle joue un rôle crucial dans la construction des choix d'orientation. Elle doit amener les élèves à découvrir la voie technologique tout en respectant sa spécificité, et donc elle doit ouvrir sur les deux voies générales et technologiques. L'existence de réelles passerelles entre les trois voies et les séries est incontournable pour éviter l'enfermement.

La réflexion sur les conditions de travail et d'enseignement est primordiale. L'horaire élève ne doit pas être un préalable, mais une conséquence de l'organisation des enseignements, des pratiques et des contenus.

Toutes les disciplines doivent offrir des possibilités de travail en groupe imposant un horaire enseignant nettement supérieur à l'horaire élève.

Le SNES propose donc, pour la classe de seconde générale et technologique des enseignements construits autour de disciplines présentes au collège, complétés par des enseignements, également obligatoires, travaillant les problématiques économiques et sociales et les champs technologiques de la production des biens et services, et des options.

La connaissance des possibilités d'orientation sera alors effective pour tous les élèves et leur choix construits en toute connaissance.

Le congrès mandate un CN exceptionnel pour approfondir la réflexion sur ces bases, le SNES prendra toutes les initiatives nécessaires pour construire un projet de lycée cohérent.

Un enseignement obligatoire d'information-documentation (mandat de Clermont) doit être envisagé. Il sera adossé à une discipline et pris en charge par un professeur volontaire de cette discipline et le professeur documentaliste.

2.3.2 La formation d'une culture commune solide est la meilleure assurance de la réussite dans le supérieur. Le constat de la réussite des élèves issus des milieux défavorisés dans les BTS et les IUT plaide pour l'efficacité d'un fort encadrement des apprentissages dans les premiers cycles. Pour les poursuites d'études, il est nécessaire de mieux articuler les cursus universitaires et lycéens sans anticiper de filiarisations précoces au lycée. Faciliter cette transition, faire travailler ensemble enseignants du second degré et universitaires, devrait être une préoccupation permanente des deux ministères.

.....

Congrès Clermont-Ferrand - 2007

THEME INTRODUCTIF

Volonté de plus de démocratie

La défiance vis-à-vis du pouvoir politique et des politiques, le sentiment d'impuissance lié au manque de débouchés des mobilisations de ces dernières années sont bien réels. Pourtant, la volonté d'expression démocratique est très forte : en témoignent le développement des forums de discussion, des cafés citoyens, des collectifs divers, de la vie associative... ainsi que l'augmentation des inscriptions sur les listes électorales. Participer à la vie démocratique nécessite les moyens de s'approprier les débats. Il revient à l'École de leur assurer l'acquisition d'une culture commune de haut niveau qui permette de comprendre le monde et d'en penser collectivement les transformations.

Les défis de l'éducation

Après avoir répondu, dans une large mesure, aux exigences de démocratisation grandissantes pendant 20 ans, le système éducatif peine à poursuivre le mouvement depuis le milieu des années 90.

Du fait des inégalités sociales et culturelles, les conditions de l'égalité face à l'École ne sont pas réunies. Au lieu de réduire ces inégalités, l'École, en raison des choix politiques et budgétaires opérés, notamment ces dernières années, tend à les reproduire, voire à les aggraver. Les taux d'accès aux filières de formation dont les hiérarchies perdurent, sont inégalement distribués en termes sociaux et de genre. En ce sens, l'École ne répond pas aux attentes des milieux populaires, et est parfois même vécue comme un rouage de relégation. Les lois Fillon, Borloo, Villepin marquent une régression sans précédent de l'École. Elles consacrent le renoncement à réduire ces inégalités. Pire, elles organisent leur aggravation par un tri social précoce.

L'École doit aussi répondre à un défi culturel, celui de construire une culture commune exigeante qui prenne en compte la diversité des élèves et de leurs cultures, et permette à chacun de se construire. Une société en pleine mutation, ouverte sur le monde et de plus en plus complexe, et où l'École n'a plus le monopole de la diffusion du savoir, impose un niveau de culture toujours plus exigeant et des qualifications de plus en plus élevées.

Une formation initiale forte et le développement d'une formation tout au long de la vie débouchant sur des qualifications et des diplômes sont des enjeux cruciaux qui justifient pleinement de porter à 18 ans l'âge de la scolarité obligatoire. En finir avec les sorties sans qualification qui concernent encore 60 000 jeunes chaque année, améliorer l'accès aux bacs, porter à 50 % la part des diplômés à bac +3 sont des objectifs

incontournables. Le second degré qui a déjà montré ses capacités à élever le niveau de qualification du pays peut y contribuer de manière décisive. Encore faut-il qu'il en ait les moyens. L'investissement financier dans l'École doit être porté à la hauteur de ces enjeux. Le SNES propose que la part du PIB affecté à la Dépense Intérieure d'Éducation soit portée à terme à 10 % et dans un premier temps portée de 6,9 % au niveau qui avait été atteint en 1995 (7,6 %). Une telle évolution permettrait un changement de cap aujourd'hui indispensable pour un second degré qui vient de perdre en cinq ans plusieurs dizaines de milliers de postes. Il faudra en même temps prendre appui sur des personnels recrutés en nombre, avec une conception exigeante de leurs métiers, qui doivent être rendus plus attractifs, par des conditions de travail améliorées et des salaires revalorisés, leur garantir une formation initiale et continue solide parce que leurs métiers se sont complexifiés et nécessitent un haut niveau de qualification et d'expertise. Les améliorations que nous revendiquons pour nos métiers supposent l'arrêt du recrutement de nouveaux précaires et la mise en œuvre d'un plan de titularisation. L'école peut faire réussir tous les élèves. Il ne s'agit pas de s'en tenir à préparer « l'employabilité » de l'individu, mais bien de lui donner tous les moyens de son plein épanouissement professionnel, personnel, social et de citoyen, de le rendre acteur de son propre devenir et de celui de la société. C'est ce projet éducatif ambitieux que doit porter le SNES.

THEME 1

I.2.1.2 L'offre de formation

La nécessité de porter l'âge de la scolarité obligatoire à 18 ans par la reconnaissance effective du droit à l'éducation des jeunes jusqu'à 18 ans, celle du droit au redoublement et le constat que 93 % des jeunes de 17 ans sont en formation, nous amènent à poser la question de l'élargissement des formations aux lycées. À partir du schéma actuel (trois voies de formation au lycée menant au baccalauréat et construisant une culture commune par des voies diversifiées et ayant des vocations à des prolongements d'études différents), il convient de s'interroger sur les enrichissements structurels possibles : renforcement des séries actuelles, nouvelles séries, réactivation de passerelles réellement efficaces et performantes. Comment articuler le choix de l'élève, son projet avec les exigences en terme de formation et les résultats scolaires ? Comment mieux intervenir sur la détermination de l'offre de formation très largement pilotée aujourd'hui par les choix économiques régionaux ? Comment éviter que les régions au tissu économique fragile et peu compétitif ne soient cantonnés qu'à des formations restrictives, limitant à la fois le développement régional et l'intégration professionnelle des élèves de ces régions ? L'État doit garder la maîtrise de la carte des formations et de l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants. Les projets des élèves ne doivent pas faire l'objet de pressions exercées par les chambres professionnelles ou par des pouvoirs locaux en fonction de critères exclusifs d'insertion dans des filières jugées déficitaires.

Le recrutement prévu par le rapport Lunel de conseillers d'orientation non psychologues risque d'amener à pousser les jeunes vers ces filières sans prise en compte de la globalité de leur problématique. En effet ces nouveaux personnels seraient recrutés pour être essentiellement à l'écoute des arguments économiques, en particulier ceux portés par les fédérations professionnelles. Il faut que les instances comme les CDEN et CAEN soient de réelles instances de consultation, que les personnels y soient écoutés, qu'on y tienne compte de leurs avis. Il faut aussi que les choix des collectivités territoriales du fait de la décentralisation soient harmonisés dans un cadre national afin d'éviter l'enfermement des jeunes dans des parcours de formation trop locaux. Les structures de l'enseignement supérieur doivent conserver leur diversification. L'ensemble des formations supérieures des lycées (BTS, CPGE, formations comptables, d'arts appliqués...) doivent rester et continuer à être développées dans les lycées publics. Les formations supérieures des lycées qui accueillent plus de 30 % des nouveaux bacheliers, et qui s'ouvrent souvent aux jeunes d'origine modeste, doivent être renforcées et des partenariats avec les formations universitaires doivent se mettre en place. Le développement de places en BTS, de classes préparatoires et de formations intégrées en partenariat avec les universités (classes prépa spécifiques équivalentes aux deux premières années d'université, licences pro post BTS) est un moyen pour rendre l'engagement dans des études supérieures plus attractif. Un meilleur encadrement, l'hébergement en internat, l'articulation des études post bac en lycée avec les cursus universitaires doit favoriser des débouchés ou des poursuites d'études à la fac, ainsi que les collaborations entre les enseignants du second degré et ceux du supérieur. Le développement de partenariats avec les différentes entités du supérieur est un gage pour la qualité des formations. Des commissions de concertation doivent être mises en place pour assurer cohérence et complémentarité entre les formations supérieures des

lycées - qui doivent garder leur spécificité - et les universités. À charge pour elles d'étudier les passerelles à construire entre ces différentes formations (accueil en BTS des étudiants en échec à la fac...) et de travailler à une amélioration de la liaison lycée-université. Les STS implantées dans les établissements secondaires ne doivent pas être fragilisées par la multiplication de formules hors formation initiale. Cette politique, loin de contribuer à la résorption des sorties de scolarité sans diplôme d'insertion, ne permet qu'une redistribution des élèves, au profit, le plus souvent, des filières privées et consulaires. La politique « d'orientation ouverte » récemment mise en place par De Robien, sous couvert d'une meilleure information des élèves, a pour réel objectif d'opérer une sélection à l'entrée à l'université ; Le ministre cherche à évincer les CO-Psy de l'orientation vers le supérieur en réduisant la complexité de ce processus à la dimension primaire de l'information des élèves et de leurs familles. Le SNES reste attaché à la valeur du BAC qui doit rester la seule condition d'inscription dans l'enseignement supérieur.

I.2.4. La place de l'entreprise et l'apprentissage

.....

L'apprentissage des métiers sur des compétences purement professionnelles, ne saurait être exclusif, au détriment de l'acquisition d'une culture commune. Nous considérons que tous les métiers requièrent des savoirs allant bien au-delà de compétences professionnelles. Les champs des métiers sont porteurs de culture qui doivent avoir toute leur place dans notre projet de culture commune. Celle-ci s'appuie sur l'ensemble des disciplines, générales, technologiques et professionnelles. Afin de garantir l'ensemble de ces dimensions dans la formation des jeunes, dimensions présentes dans les lycées technologiques et professionnels, le SNES propose, à moyen terme, un processus de « rescolarisation » de l'apprentissage.....

II.2. Le projet éducatif du SNES

Comme l'appel du congrès de la FSU qui revendique une rupture radicale avec la politique éducative actuelle, le projet du SNES s'inscrit dans la nécessité d'offrir à tous les jeunes une formation initiale de haut niveau leur permettant de vivre et d'agir dans un monde de plus en plus complexe et d'accéder à des diplômes nationaux et à des métiers qui requièrent des qualifications de plus en plus exigeantes. Cela suppose notamment de combattre toutes les tentatives de remise en cause du droit à la scolarité pour tous, de porter la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans en s'en donnant les moyens et de rénover les contenus d'enseignement. La démocratisation du système éducatif permet aujourd'hui d'accueillir à l'école l'ensemble des élèves dans toute leur diversité, ce qui est un progrès. Pour autant, l'école a-t-elle été pensée en ce sens, tant au niveau des contenus qu'elle enseigne que de ses pratiques ? Comment fabriquer du commun à partir de cette diversité ? Aujourd'hui les lois Fillon-Borloo aboutissent au tri social et à l'exclusion du système éducatif de ceux qui n'y sont pas adaptés. Mais ne pourrait-on pas plutôt se demander ce qu'il faut changer à l'école afin d'en faire un réel creuset de mixité sociale ? C'est le sens de la réflexion de la FSU sur la culture commune.

À l'inverse du socle, cette réflexion suppose de réformer l'école en profondeur, à partir d'une question fondatrice : que signifie l'expression « être cultivé » au XXI^e siècle et dans un monde qui a profondément changé ? Cela supposera de réformer les contenus d'enseignement, d'abandonner certaines notions mais aussi de faire entrer dans l'école des savoirs et des apprentissages nouveaux tout en remettant en cause la hiérarchisation des disciplines.

II.2.2.2.1 Le collège pour tous

Le collège doit scolariser efficacement tous les élèves de la Sixième à la Troisième sans filière ségrégative ni éviction précoce. Pour cela, il doit avoir les moyens de prévenir les échecs et d'apporter aide et soutien aux élèves qui en ont besoin. À l'opposé des PPRE qui privent les élèves en difficulté de savoirs formateurs et exigeants, le SNES réaffirme le rôle incontournable que joue chaque discipline dans l'appropriation de la culture commune : ce sont les complémentarités des approches et des contenus des différentes disciplines qui donnent aussi du sens aux savoirs. Leur croisement dans des travaux interdisciplinaires exigeants contribue à donner du sens aux apprentissages, mais ne peut être efficace que s'il est assuré par des enseignants volontaires qui n'enseignent que leurs disciplines. Or l'expérimentation « sciences intégrées en Sixième » tourne le dos à une telle approche. Elle doit être abandonnée. Pour permettre à tous les élèves d'entrer dans les apprentissages scolaires, il convient de :

- Définir une culture commune exigeante, accessible et mobilisatrice

- Alléger les effectifs (24 élèves maximum, 20 en ZEP).
- Garantir des horaires disciplinaires nationaux suffisants qui permettent du travail en groupe, des pratiques pédagogiques diversifiées et l'apprentissage du travail documentaire.
- Renforcer considérablement les dispositifs d'aide en Sixième et les installer à tous les niveaux du collège, sans réduire les horaires d'enseignement actuels.
- S'appuyer sur les éclairages spécifiques des CPE et des CO-Psy qui contribuent à l'appropriation par les élèves de ce qui fait obstacle à leurs apprentissages.
- Offrir les moyens de suivre en équipe pluriprofessionnelle les élèves les plus en difficulté afin de permettre une prise en charge globale des difficultés sociales et éducatives.

La question des horaires d'enseignement a été posée dans la dernière période sous des angles que nous avons condamnés : réduction des horaires disciplinaires au profit de dispositifs divers, remise en cause dans le récent audit collèges du principe même d'une grille hebdomadaire (considérée comme une des rigidités néfastes du système). Dans ce contexte, le SNES réaffirme son attachement au principe même d'un ancrage hebdomadaire des enseignements dans le cadre de programmes nationaux. Tous les élèves ont besoin d'une organisation hebdomadaire du temps scolaire, pour réussir une appropriation progressive et régulière des savoirs. Ils ont aussi besoin de cette organisation pour structurer leur travail personnel. Une grille horaire nationale avec des horaires d'enseignement suffisants est, de plus, le garant d'une égalité de traitement des élèves sur tout le territoire et une protection contre le tri social et le collège à plusieurs vitesses à l'oeuvre dans la loi d'orientation. C'est en effet, et avant tout dans la classe que

se construisent les apprentissages, d'où la nécessité d'un temps scolaire suffisant pour tenter de résoudre les difficultés qui y font obstacle. Le travail en dehors de la classe s'en trouvera réduit, ainsi que les besoins en soutien. Dans le cadre de ces horaires nationaux et hebdomadaires (dont on ne peut envisager qu'ils dépassent 32 heures) il est indispensable que soit prévu un horaire/professeur supérieur à l'horaire/élève afin d'organiser des travaux de groupes, des dédoublements. Dès la classe de Sixième où on ne peut accepter que les horaires globaux élèves soient inférieurs à ceux de CM2 - des dédoublements sur une part importante de l'horaire s'imposent dans la plupart des disciplines. Le volume horaire global doit augmenter progressivement de la Sixième à la Troisième, le cycle central étant actuellement le parent pauvre. Quelques enseignements optionnels doivent permettre un début de diversification mais à côté d'un large tronc commun qui garantisse à tous les élèves après la Troisième une poursuite d'études dans quelque voie du lycée que ce soit. C'est dans le respect de ces principes fondamentaux que doivent être posées les questions de l'organisation du soutien, du contenu du travail en dehors de la classe et de l'aide aux devoirs. Pour autant, la construction d'une grille type suppose de considérer comme tranchées différentes questions fort complexes comme celle, par exemple, de la culture commune que nous voulons (en opposition avec le socle commun imposé par le ministère) et celle aussi de l'équilibre entre les disciplines au collège. Le livre coordonné par Denis Paget marque, en ce sens, un point d'appui qui appelle à affiner notre point de vue et à poursuivre notre réflexion. Les dispositifs relais, qui accueillent des élèves entrés dans un processus évident de déscolarisation, peuvent représenter un recours utile pour ces élèves. Ils doivent rester exceptionnels pour ces seuls élèves, et leur garantir un retour pédagogiquement accompagné dans la classe d'origine, ainsi qu'un suivi de leur parcours sur au moins deux ans.

II.2.3.1.1. Pour une culture commune

Le SNES revendique une réflexion sur les contenus qui les intègre dans une culture commune, et considère la pensée, les démarches scientifiques et l'attitude critique qui doivent les accompagner comme des éléments clés. La culture commune que nous revendiquons repose sur un enseignement qui prend en compte tous les champs de savoirs et leurs variétés d'approche, qui n'oppose pas « abstrait » et « concret », où chaque type d'enseignement se nourrit de l'autre, sans en rabattre sur les exigences propres à chaque matière. Elle doit prendre en compte l'évolution des savoirs et de la société (santé, environnement...).

Elle doit transmettre à tous les élèves une approche critique de la production des biens et des services, du travail. Elle intègre dans le travail scolaire l'action, la prise d'initiatives, les productions artistiques et culturelles assumées par des enseignements obligatoires. Elle vise à créer du collectif, du lien social, de la solidarité plutôt que de la compétition et de l'individualisme scolaire. Une telle culture commune n'est pas envisageable sans mixité sociale. De ce point de vue, il est urgent de revoir la place de l'histoire sociale, des sciences sociales, d'introduire dans les programmes la question du travail en société. De même il faut

accorder une plus grande place aux langues et évoluer vers une conception de la langue moins normative, plus ouverte à l'analyse des variations et des pratiques sociales ; développer le savoir lire à tous les niveaux par une pédagogie à multiples facettes combinant l'apprentissage des règles de la langue et l'accès au sens et au plaisir de lire.

II.2.3.1.2.

La réussite des élèves ne passe pas seulement par l'addition de cours, de séance de soutien et d'aide aux devoirs dans la seule perspective de l'évaluation des acquis disciplinaires. L'établissement scolaire doit aider à donner du sens à la scolarisation en assurant à chaque élève la diversité des pratiques culturelles formatrices dont certains bénéficient dans le cadre familial. La culture commune intègre l'éducation physique et sportive- d'où la nécessité de défendre et de conforter l'UNSS -, les pratiques artistiques sous toutes leurs formes, la culture technique. Des moyens doivent

être dégagés pour financer pour tous les activités de découverte, les déplacements et sorties culturelles, les voyages. La formation documentaire qui consiste à apprendre aux élèves à chercher, évaluer et exploiter l'information, compétences nécessaires à la formation intellectuelle et citoyenne, est aujourd'hui indispensable. Cet enseignement doit s'appuyer sur un véritable curriculum en information-documentation qui assure une progression des apprentissages tout au long de la scolarité avec une évaluation des savoirs et des compétences en matière d'information documentation. Il est donc nécessaire que l'information-documentation devienne une discipline constituée et qu'un temps spécifique pour les apprentissages documentaires soit prévu. L'image est un produit de l'activité humaine. Elle revêt un caractère social. Comprendre l'image, c'est savoir appréhender ses composantes, leur interaction afin de lire, décoder, déchiffrer, construire son sens, lui-même déterminé par un contexte historique global. Éduquer à l'image, c'est donc permettre à nos élèves, futurs citoyens, de construire une distance critique et analytique. Le SNES revendique une véritable éducation à l'image intégrée aux disciplines. De même, l'éducation à la santé, à la sexualité et à l'environnement doit être intégrée à la formation des collégiens puis des lycéens. Les chorales scolaires dans lesquelles des centaines de milliers d'élèves s'investissent, sont une vraie richesse du système éducatif français. Elles sont une composante essentielle du métier de professeur d'éducation musicale. Or, elles sont de plus en plus menacées et considérées comme des « variables d'ajustement des moyens ». Le SNES demande que la circulaire de 49, seul texte concernant le mode de rémunération des chorales dans le service des enseignants, soit appliqué sur tout le territoire, et que sur la base de cette circulaire, cette dimension soit prise en compte dans un décret. Le SNES qui est une force de proposition, considère qu'il y a urgence à diffuser massivement auprès des collègues sous forme de manifeste l'ensemble des travaux concernant la culture commune.

THEME 2

1. Les métiers de l'éducation se transforment

L'acte d'enseignement ou d'éducation est confronté aux évolutions rapides de notre société : attentes générales de la nation et particulières des familles, intégration des TICE et développement des ENT (environnement numérique de travail), demande d'individualisation, exigence de performances... Le SNES a toujours développé une conception de nos métiers autour de trois axes forts : articulation des missions des différents

personnels dans un travail d'équipe au service de la réussite des élèves (enseignement disciplinaire et acquisition d'une culture commune vivante, soutien, aide, formation citoyenne et apprentissage du vivre ensemble, formation professionnelle, orientation...), liberté pédagogique comme levier de mise en oeuvre de programmes qui doivent rester nationaux, d'objectifs de formation et d'acquisition de diplômes nationaux, formation initiale et continue de haut niveau.

1.1.3. Les groupes de niveaux de compétence : un danger pour le métier

Le SNES a mis en garde contre ce mode de répartition des élèves qui présente plus de dangers que d'avantages :

- sur la vie de l'établissement : organisation des emplois du temps en fonction des alignements en LV, « marginalisation » des profs de langues par rapport aux autres profs ;

- sur les conditions de travail des enseignants : volume énorme d'heures de concertation non (ou sous) rémunérées, difficulté d'organiser les groupes : les élèves sont réticents à changer de groupe 3 fois par an car il y a perte de cohésion des groupes d'élèves et aussi perte du lien élève/prof ; difficulté de suivi des élèves (puisqu'il y a plusieurs changements dans l'année), conseils de classes multipliés ;
- sur l'efficacité pédagogique: morcellement de l'enseignement en série de multiples compétences et visée très utilitariste des LV (liée au Cadre Européen), évaluation permanente de micro tâches, ce qui va à l'encontre de la construction des savoirs et de la culture commune,
- Ces groupes s'avèrent être des groupes de niveaux. Se crée donc un accroissement des écarts et finalement une sélection des élèves qui est souvent synonyme de tri social.

Les langues vivantes servent de laboratoire d'expérimentation, ces groupes de niveaux de compétences sont la porte ouverte à toutes les déréglementations possibles : plus d'horaires nationaux, plus de programme national, certifications ..et donc un enseignement très « local ». Le SNES s'oppose à toute certification concurrente de l'examen national ou s'y substituant. Il revendique l'abandon des groupes de niveaux de compétences

DISCOURS DE CLOTURE

....Contre l'imposture de l'idéologie de l'égalité des chances, contre un parcours éducatif considéré comme une compétition, contre l'école à deux vitesses qui se dessine au travers de la mise en place du socle commun, le SNES propose de combattre les inégalités sociales, spatiales et de genre, de s'appuyer sur l'intelligence humaine individuelle et collective : scolarité obligatoire portée à 18 ans, culture commune moteur des transformations, diversification des voies de formation, relance de l'éducation prioritaires...

Notre ambition est maintenant de transformer toutes ces proposition en réalités en les portant avec enthousiasme et détermination dans le débat public. N'oublions pas non plus que nous sommes les héritiers d'une histoire syndicale qui porte aussi l'ambition de transformations sociale. C'est le sens du travail mené dans le thème introductif, notamment dans la prolongation des débats du congrès de la FSU de Marseille.

Les questions qui se posent sont redoutables : il s'agit de relever les défis, sociaux , écologiques, culturels, de développer des propositions en terme de distribution des richesses de politiques publiques qui répondent à l'aspiration à une société juste, égalitaire, solidaire, démocratique. Notre ambition est de contribuer à cette construction d'alternatives, avec l'ensemble des forces sociales au sein desquelles notre fédération la FSU doit jouer un rôle toujours plus moteur.....

Congrès Le Mans - 2005

THEME 1

1.1.4.

Nous avons une autre ambition pour la jeunesse et pour les citoyens de demain. Nous sommes pour un développement de la connaissance, à condition de considérer cette connaissance comme un bien commun, à construire et à partager collectivement, qui soit émancipateur, et qui permette l'accès à l'universel et à une citoyenneté active, économique, culturelle, sociale et politique.

Notre conception est celle d'une école qui enseigne des savoirs, des savoir-faire, qui éduque l'élève et lui permet d'accéder à la citoyenneté, qui lui offre une formation initiale de qualité lui permettant d'accéder à des emplois qualifiés mais également de s'épanouir dans des domaines différents tout au long de sa vie.

L'élévation des qualifications, l'accès aux savoirs, est un droit fondamental des individus : notre conception humaniste et progressiste de l'éducation vise le développement des individus, l'épanouissement de leur personnalité dans une société démocratique. Il y a urgence à renforcer la cohésion sociale, l'adhésion à une culture commune redéfinie et réaffirmée. Le Service Public d'Éducation et de formation est l'instrument le plus adéquat pour y parvenir.

De plus, les évolutions actuelles concernant les activités et l'organisation du travail, la nécessité de remplacer les très nombreux départs en retraite au cours de la décennie 2000-2010, le mouvement des sciences et des technologies, sont des motifs supplémentaires plaidant pour une élévation du niveau de

qualification. Les emplois qui sont et qui seront créés le sont majoritairement dans des métiers qualifiés. Les emplois qui sont détruits le sont dans des métiers peu qualifiés. Le diplôme reste un rempart efficace contre le chômage, et le chômage de longue durée, il est et doit rester une reconnaissance qui doit s'imposer aux entreprises dans les conventions collectives. A l'inverse, les jeunes sortant du système éducatif sans qualification sont de plus en plus voués à l'exclusion durable. Le marché du travail est de plus en plus dual, avec une forte pénurie de qualifications coexistant avec une population d'exclus.

Il s'ensuit une forte demande sociale envers l'École, la volonté de pousser les études le plus loin possible étant la traduction du souhait d'échapper au cercle vicieux de l'absence de qualification et de la marginalisation sociale.

Le SNES réaffirme le droit à la scolarisation (cf. Manifeste) de tout enfant en situation de handicap ainsi que l'obligation et la responsabilité de l'Etat de l'assurer (moyens, formation des personnels, équipement...). Toutes les solutions doivent être envisagées au sein du système éducatif pour assurer aux élèves handicapés la continuité de leur cursus scolaire dans le cadre de formations diplômantes.

Il faut que puisse être assuré un cursus scolaire complet de la maternelle au lycée (classes ordinaires ou spécialisées, intégration individuelle ou collective dans le cadre d'une UPI) pour tous ces élèves.

Leur intégration dans des classes dites « ordinaires » doit être réalisée à partir d'un nombre très réduit d'élèves par la classe.

La recherche pédagogique doit se développer afin de permettre d'adapter les contenus et les outils d'enseignement aux différents handicaps.

Porter la scolarité obligatoire à 18 ans, et donc faire collectivement les efforts nécessaires pour que l'élévation des qualifications soit une réalité, une réussite pour chaque élève, est la seule solution compatible avec nos principes humanistes. Cela impose une relance de la démocratisation avec en particulier une relance de la politique des ZEP. A l'opposé, les réponses consistant à individualiser les parcours de formation, par le biais de la décentralisation, de la concurrence entre formations, entre établissements, les réponses consistant à renvoyer à l'individu la responsabilité de sa réussite ou de ses échecs.

Il ne s'agit pas aujourd'hui de réinterroger tous nos mandats, mais de poursuivre notre réflexion. Nos propositions visent à éradiquer toute sortie du système éducatif sans qualification, et à favoriser l'élévation du niveau de formation et de qualification de tous dans le cadre du service public d'éducation, à une véritable démocratisation de l'école et donc refusent le tri social que l'on cherche à nous imposer. Notre objectif reste la lutte contre les inégalités et l'échec scolaire.

1.3. Le SNES prône le même droit à l'éducation pour tous avec le double objectif de réduire les inégalités sociales et scolaires et de faire acquérir une culture commune à tous comme référent structurant et facteur de lien social.

1.3.1 Quelle conception des savoirs dans le socle commun ?

La différence entre notre conception de la culture commune et celle du socle commun des indispensables porte à la fois sur le périmètre, les démarches d'apprentissage et les objectifs à atteindre.

Le " socle commun " de la loi Fillon évacue la technologie, remplacée par les TICE dans une seule perspective utilitariste et souvent présentées comme un moyen efficace de lutte contre l'échec scolaire (ce qui est contestable), les disciplines artistiques, l'EPS. Il a surtout une visée uniquement utilitaire : il suffit de savoir cliquer, d'apprendre à être mobile (l'anglais de communication), de savoir parler (la maîtrise de la langue), d'être efficace (les opérations mathématiques), de savoir se comporter (les règles de vie commune).

Avec la désignation de "savoirs indispensables" et "savoirs fondamentaux", c'est une conception utilitariste de la formation de l'individu qui est préconisée. La présence d'une culture " scientifique et humaniste ", par exemple, dans le socle commun ne permet pas d'assurer que l'enseignement des sciences et de l'histoire géographique soit dispensé à tous les élèves.

Nous contestons la notion même de socle qui repose sur l'idée jamais démontrée que l'individu se construirait comme une maison, empilant les apprentissages, les uns (secondaires) sur les autres (fondamentaux). Nous refusons cette hiérarchie entre les disciplines, marquée par une vision utilitariste de l'école, qui nie l'apport fondamental de l'éducation musicale, des arts plastiques, de l'EPS et de la technologie, en les reléguant à la condition de suppléments d'âme réservés au polissage des élites et menacés à plus ou moins court terme dans

leur caractère d'enseignements obligatoires.

Aujourd'hui, tous les jeunes doivent accéder aux domaines scientifiques, littéraires, techniques, artistiques, historiques/géographiques et sportifs sans exclusive.

De plus, la distinction entre les disciplines du socle et celles hors socle fait courir le risque d'optionnalisation de ces dernières. Nous sommes formellement opposés à la suppression de ces domaines d'enseignements qui selon nous constituent souvent les entrées les plus favorables voire parfois la seule possibilité d'accès à la culture et à l'épanouissement de soi pour les élèves les plus défavorisés socialement ou les plus en difficulté.

Nous dénonçons la transformation profonde du contenu des l'enseignements qu'instaure la loi Fillon à travers la baisse des ambitions intellectuelles au profit d'apprentissages utilitaires. Nous refusons ce " socle " si conforme aux directives de Lisbonne, piloté par la politique de réduction des coûts et de désengagement de l'Etat, réduit à la maîtrise des connaissances, des compétences et des comportements nécessaires pour s'intégrer dans le monde professionnel. Ce " socle " ne peut donc qu'accroître encore les inégalités sociales.

1.3.2. Quelle est notre conception de la culture ?

Notre réflexion sur les savoirs et savoir-faire que doivent acquérir tous les élèves, s'inscrit sur l'ensemble de la scolarité et ne s'arrête pas aux portes de la classe de Troisième.

Notre conception de la culture commune vise à la fois l'épanouissement personnel, des acquisitions cognitives exigeantes, l'insertion dans un monde commun de langages, de concepts, de valeurs et d'œuvres permettant l'élévation du niveau de formation du citoyen et du futur travailleur. Contrairement au " socle des indispensables ", minimum sans garantie, essentiellement utilitaire, la culture commune part de l'idée que nous nous adressons à des jeunes en construction, il leur faut une culture large, ouverte, diversifiée, (intégrant au même titre des éléments de culture générale, technologique et professionnelle), structurant les connaissances et permettant le raisonnement, le questionnement, l'expérimentation, l'argumentation, le développement de l'esprit critique et de la créativité, la maîtrise des langages. Le suivi des divers aspects de l'activité des élèves hors la classe au sein des établissements scolaires participe aussi à la construction d'une culture commune. La culture commune consiste également à créer des valeurs partagées entre tous les membres de la société et à renforcer l'aspiration à l'égalité, par la construction d'une culture véritablement démocratique intégrant la diversité sociale, ce qui ne se résumerait pas à la simple transmission d'une culture dite " légitimée ". Elle ne doit pas non plus être hiérarchisée ni européocentrée. Elle doit permettre au contraire une réflexion autour de l'universalité des valeurs dans le respect de la culture de l'autre.

Il est urgent de donner à la culture technique une véritable place dans la culture commune. La technologie en collège doit y contribuer or elle connaît actuellement une dénaturation profonde de son contenu dans les nouveaux programmes. D'autre part, l'enseignement des langues anciennes, sont encore trop souvent considérées comme des disciplines d'excellence alors qu'il faudrait au contraire en démocratiser l'enseignement. Il faut donner aux langues anciennes les moyens indispensables à leur démocratisation, rouvrir les sections de grec et du latin qui ont été fermées en masse et s'opposer à toute nouvelle fermeture afin de maintenir l'offre de formation sur tout le territoire.

Nous pensons enfin qu'il n'est pas envisageable de concevoir la culture commune sans mixité sociale.

Nous souhaitons créer du lien entre les générations par des valeurs partagées ; l'apprentissage de la citoyenneté ne saurait se réduire à celui de la civilité, en tentant d'imposer à tous " les bons comportements ".

C'est la raison pour laquelle le SNES récuse la " note de vie scolaire ", car un comportement civil est une fin en soi, et non un stratagème pour gagner des " bons points ". De ce point de vue, il est urgent de revoir la place de l'histoire sociale, des sciences sociales, d'introduire dans les programmes la question du travail dans la société. Il faut aussi former les élèves à l'utilisation raisonnée et critique des TICE.

C'est à partir de l'accès de tous à cette culture commune, qu'il faut décliner les objectifs dans les disciplines, en créant des espaces de travail pluri disciplinaires ou interdisciplinaires s'appuyant sur les programmes nationaux, pour donner du sens à certains concepts. Il faut donner les moyens aux équipes volontaires de construire et de piloter des projets avec éventuellement des partenaires extérieurs.

Plutôt que d'empiler les connaissances, il nous semble préférable de les problématiser et de les mettre en

perspective dans le cadre de programmes mieux conçus. Le congrès condamne sans réserve les injonctions législatives demandant à alourdir encore la place du fait religieux dans l'enseignement d'histoire-géographie. Il ne peut être fait que dans le cadre de programmes disciplinaires qui seuls peuvent lui donner un contenu scientifique..

Au regard de la spécificité culturelle, depuis l'an 2000, dans les territoires des DOM, les programmes nationaux d'histoire-géographie ont été adaptés. Désormais, ils prennent en compte la dimension culturelle spécifique dans laquelle ils sont mis en œuvre. Cependant, les enseignants d'histoire-géographie de ces académies doivent effectuer la prouesse de mener à bien ces adaptations des programmes nationaux dans un contexte de réduction des horaires des disciplines : aussi, nous demandons l'instauration d'une dotation horaire supplémentaire pour réaliser cette adaptation des programmes sans pour autant le faire au détriment du programme national. Par ailleurs, l'étude des sociétés pré-coloniales, de l'esclavage, du fait colonial ne doit pas être privilégiée uniquement dans le cadre des aménagements des programmes scolaires des DOM mais doit faire partie intégrante de la culture commune de chaque citoyen. Le congrès du SNES demande que cette étude soit intégrée dans tous les programmes scolaires, tout comme la littérature d'Outre-mer, voire francophone, doit trouver toute sa légitimité dans la liste des œuvres proposées dans les programmes de l'enseignement du français. Il est actuellement urgent d'arriver à une histoire partagée de toutes les composantes de la société française.

La culture commune doit permettre de faire reculer les fractures dans la jeunesse. Les événements récents lors des dernières manifestations lycéennes nous interpellent et valident notre choix d'une culture commune contre un socle commun générateur d'exclusion.

1.3.3 Quelle conception des disciplines ?

La loi Fillon cherche à effacer la notion de discipline au profit de la notion de compétence acquise et renforce la hiérarchie des disciplines, il nous semble indispensable d'en finir avec cette idée à partir des objectifs généraux à atteindre et de revaloriser certains enseignements aujourd'hui maltraités. Les enseignements artistiques, l'EPS doivent continuer à faire partie des enseignements dispensés à tous les élèves au collège.

La place des arts plastiques, de l'éducation musicale doit être reconnue, confortée, pérennisée. Leur caractère obligatoire ne doit en aucun cas être remis en cause, de l'école à la fin du collège, et une offre diversifiée en lycée doit être considérablement renforcée. Pour la plupart des élèves, l'école seule leur donne accès à une formation et à une culture artistique et constitue un véritable enjeu de démocratisation. Nous réaffirmons le caractère indispensable pour tous les élèves, des enseignements artistiques. Les pratiques de création permettent dans ces disciplines comme dans les autres, à chacun de se construire une authentique culture artistique, émancipatrice.

Par ailleurs on peut formuler des objectifs et faire en sorte que l'articulation des programmes disciplinaires rende effectivement praticable la mise en œuvre des exigences minimales : mais seule une harmonisation de longue haleine, qui passe par un travail en commun suivi des enseignants (dans des " observatoires des programmes et des pratiques ") peut rendre possible l'exigence d'une culture commune.

Enfin, les disciplines évoluent au fil des réformes de programmes. Les consultations des enseignants sur ces changements sont très inégales et pourtant indispensables.. Nous demandons que des bilans soient établis sur les programmes mis en œuvre avant toute réforme et qu'une réflexion soit engagée à part de ces bilans avec des chercheurs, et que ces réformes, une fois mises en œuvre, fassent systématiquement l'objet d'un bilan, au bout de 2 ou trois années d'application : ce bilan permettrait aux enseignants d'exprimer leurs observations, leurs remarques, et des changements ou des ajustements pourraient alors s'inspirer de l'opinion des praticiens qui exercent dans les classes.

Dans les établissements français à l'étranger, certaines adaptations dues aux contextes locaux ne doivent pas remettre en cause le contenu des programmes officiels français.

1.4.1.2 Une culture commune pour tous les élèves au collège

Nous réaffirmons notre attachement à l'objectif énoncé au congrès de Toulouse « d'un collège scolarisant

tous les jeunes et leur dispensant une culture commune de haut niveau ». Tous les élèves sont éducatibles. Nous sommes convaincus qu'un collège de la réussite pour tous est possible.

L'accès de tous les élèves à une culture commune exigeante passe par des pratiques pédagogiques diversifiées ; la construction d'un collège de la réussite pour tous est incompatible avec les orientations précoces (avant la fin de la troisième) et avec la diversification des structures qui porte en elle le risque de recréation de filières ségréguées.

Depuis Luc Ferry, se sont développés des dispositifs d'alternance dès la 4^e, dont les graves dérives ont été soulignées par la DESCO en octobre 2003. La loi Fillon préconise pourtant d'amplifier ce recours à l'alternance que nous dénonçons comme facteur d'inégalité territoriale et d'exclusion organisée.

Le SNES s'oppose en particulier à la mise en place, dès le niveau 4^e, de l'alternance collège-entreprise qui vise à l'éviction du cursus commun d'élèves ainsi formatés pour l'apprentissage patronal, sans aucune chance réelle de combler leurs lacunes.

Les solutions pour favoriser, dans une optique égalitaire, l'appropriation par tous les élèves des savoirs et des outils intellectuels constitutifs de la culture commune sont pourtant connues : travail en petits groupes ponctuels, aide individualisée, diversification pédagogique, maintien d'horaires disciplinaires suffisants, réduction de la taille des classes.....Tous ces dispositifs participeraient d'une nette amélioration du fonctionnement pour tous et de l'aide aux élèves en difficulté en particulier. Mais ces moyens ont un coût, ce qui suppose une tout autre politique éducative.

Tous les élèves doivent être scolarisés au collège, de la 6^e à la 3^e. Ils n'ont pas tous le même rapport aux savoirs scolaires. Les conduire tous à la réussite suppose une diversification des pratiques pédagogiques, des mesures de prévention précoce des difficultés, et d'aide sur l'ensemble de la scolarité.

Le SNES se donne pour mandat d'étude la possibilité d'une diversification des options qui n'amputent pas les enseignements obligatoires du tronc commun.

A partir de la rentrée 2005 est créée une option de découverte professionnelle de trois heures en 3^e. Le SNES a obtenu qu'elle ne soit pas mise en concurrence avec la LV2 afin de ne fermer aucune possibilité de poursuite des études après la Troisième, et que la LV2 soit donc intégrée dans le tronc commun. Mais de nombreux problèmes subsistent : contenu flou, peu formateur, trop lié au choix d'orientation de l'élève, non relié aux disciplines enseignées actuellement au collège, trop axé sur les savoir-faire.

Les informations en provenance des académies montrent des situations très diverses. Dans certaines, l'option est financée à hauteur des 3 heures, dans d'autres, elle est mise en place avec une dotation partielle, voire sans aucun moyen supplémentaire, ce qui peut mettre en péril les enseignements du tronc commun. Dans certains cas, bien que les élèves concernés ne soient pas les mêmes, elle se substitue à des Troisièmes PVP ou à des 3èmes d'insertion. Des académies, enfin, ont fait le choix, avant même que les CA ne soient consultés, de l'implanter dans un grand nombre de collèges. Or, il s'agit d'un enseignement nouveau pour lequel les enseignants n'ont pas été formés, et qui nécessite une concertation sur le temps de travail. Cette option risque de se réduire à une variable d'ajustement des services, ou à servir à constituer des classes à profil. Dans l'état actuel des choses, le SNES demande que cette option ne soit mise en place qu'à titre expérimental et sous réserve de conditions précises : volontariat des élèves, dotation spécifique, maîtrise de la conception du dispositif et des partenariats éventuels par une équipe pluridisciplinaire volontaire et formée, accès à toutes les possibilités d'orientation pour les élèves.

Si ces conditions ne sont pas réunies, le SNES appelle les équipes et les CA à ne rien se laisser imposer et à refuser toute mise en oeuvre de cette option.

1.4.1.3 Des mesures provisoires d'urgence

Tant que les dispositifs d'aide et de prévention que nous revendiquons n'ont pu porter leurs fruits, des mesures provisoires d'urgence s'imposent pour empêcher toute sortie du système éducatif sans qualification.

Pour les élèves en situation scolaire particulièrement fragile, on ne peut écarter la possibilité de mettre en place, à partir de la Quatrième, des classes ou dispositifs spécifiques portés par un projet ambitieux qui

redonne sens à l'école et envie d'apprendre, maintenance des objectifs de culture commune et ouvre de vraies perspectives de poursuites d'étude et d'accès à un niveau V de qualification au minimum.. Ces classes et dispositifs doivent impérativement respecter les horaires et programmes nationaux et recevoir une dotation spécifique permettant une amélioration des conditions d'étude dans la classe.

Pour répondre au problème urgent des élèves âgés en voie de décrochage scolaire, et empêcher leur sortie sans qualification, le SNES n'est pas opposé à un dispositif spécifique unifié, bien cadré nationalement, doté des moyens nécessaires à son efficacité, qui remplace toutes les classes dérogatoires existantes qui, en l'absence de toute politique éducative ambitieuse, se sont développées dans la plus totale anarchie ces dernières années et n'offrent aux élèves aucune garantie en matière d'horaires et de programmes nationaux.

C'est à l'aune de ce principe que nous n'avons pas rejeté l'idée d'un module de découverte professionnelle de six heures, à condition qu'il soit installé à titre transitoire et comme mesure d'urgence pour un " public " d'élèves très limité, que ces classes remplacent toutes les classes dérogatoires actuelles (3è d'insertion, 3è PVP...).

Dans son projet de loi d'orientation, le ministre présente cette classe comme une classe offerte aux " élèves qui veulent mieux connaître la pratique des métiers " en contradiction totale avec la définition donnée par l'arrêté du 2 juillet. Nous contestons cette formule qui ouvre la porte à un délestage massif du collège et exigeons le respect du texte réglementaire.

Ces classes ne doivent en effet concerner que les élèves repérés en voie de décrochage scolaire pour leur permettre remise à niveau et acquisition de tous les apprentissages du tronc commun dans la perspective d'accès à une première qualification. Elles ne doivent en aucun cas devenir une voie de relégation ni se situer dans une logique d'orientation précoce des élèves. La scolarisation dans ces classes soit s'effectuer avec la perspective de faire réussir les élèves et de les conduire à poursuivre une scolarité qualifiante (CAP-BEP) dans le cadre d'établissements de l'Education nationale.

Le but du module de découverte professionnelle est de faire découvrir aux élèves les différentes spécialités existant dans les LP, dans la perspective de leur suite d'études après la 3ème. Il doit offrir des choix professionnels suffisamment étendus et socialement valorisés, s'adresser aux filles comme aux garçons.

Pour garantir l'entrée de ces élèves dans tous les apprentissages, il faut que les effectifs soient réduits (15 élèves maximum), que diverses formes de soutien soient proposées, que l'équipe soit constituée d'enseignants volontaires et disposant d'un temps de concertation. Les COPSY doivent pouvoir y prendre toute leur place, mais ils ne sauraient se transformer en pilote de ces modules, au détriment de leurs autres missions, notamment le soutien et le suivi individualisé de tous les élèves.

Sa mise en place doit réellement s'accompagner d'un bilan au terme de l'année scolaire 2006-2007, comme le précise l'arrêté du 2 Juillet.

Enfin, on ne peut résoudre les problèmes du collège en s'en tenant à une réforme de la seule classe de troisième. C'est en amont (et dès l'école primaire) que doivent prendre place des dispositifs de prévention de l'échec scolaire.

1.4.2 Le lycée général et technologique

La diversification des voies de formation dans le second cycle de l'enseignement secondaire (voie générale, voie technologique, voie professionnelle) a contribué à élever le niveau de formation générale, à démocratiser de façon incomplète, certes, mais non négligeable l'accès à la culture. A cet égard, l'existence des voies technologiques et professionnelles, de certaines séries de la voie générale (exemple : la série ES) a permis à de nombreux jeunes d'accéder à une qualification, d'obtenir le baccalauréat et de poursuivre des études. On constate, depuis plusieurs années maintenant, la "panne" de ce processus de démocratisation, panne accentuée par la persistance d'un fort déterminisme social dans les processus d'orientation, les cursus scolaires reflétant les appartenances sociales. Ces éléments avaient déjà été constatés précédemment et notamment au congrès de Toulouse.

Nous sommes opposés à toute proposition ou projet préconisant d'aller vers une unification des voies d'enseignement dans le second cycle quelles que soient les modalités mises en avant (création de "lycées des métiers", développement exclusif de la voie professionnelle au détriment de la voie technologique, rapprochement des séries STG et ES ...). Actuellement, voies générale, technologique et professionnelle,

correspondent à trois modalités différentes d'accès à un même niveau de qualification, à partir de contenus spécifiques, de dominantes et d'éléments de culture générale. Cette diversité permet de prendre en compte et de répondre à la diversité des publics, en donnant à chaque élève la possibilité d'accéder à une formation permettant sa réussite personnelle. A l'inverse, tout resserrement des voies se traduira inévitablement par une diminution des flux d'accès.

1.4.2.2.1 La série L

La baisse des effectifs de la série L semble stoppée, même si le nombre de classes a encore diminué ces deux dernières années. Le récent rétablissement de la spécialité mathématique n'a pas eu les effets escomptés, souvent par manque de moyens spécifiques attribués aux établissements. Au contraire, le passage du statut d'option facultative en enseignement obligatoire au choix a été l'occasion pour de nombreux recteurs de supprimer cet enseignement. Le SNES exige une politique volontariste de développement de cette spécialité qui doit être offerte dans tous les établissements. Dans le même temps cette politique volontariste doit aussi concerner toutes les options et spécialités existantes. Le Congrès repousse les évolutions qui tireraient la série du côté de la série ES ou vers la gestion des ressources humaines.

En réaffirmant la nécessité affirmée au congrès de Toulouse (II.3.2.3.2) de conforter les parcours existant en L (L-arts, L-Langues vivantes, L-Maths, L-Langues anciennes), il faut continuer d'explorer d'autres pistes :

- L'installation d'un enseignement de philosophie en Première , qui fait écho à une attente forte de la part des élèves, doit aller dans le sens d'un enseignement exigeant, confié aux seuls professeurs de philosophie, un enseignement philosophique au plein sens du terme, mais peut-être pas sur le modèle de la seule préparation au bac. Ce serait l'occasion de dédramatiser la difficulté de la philosophie qui n'est découverte qu'en Terminale. Il importe toutefois de veiller à sa mise en œuvre qui ne doit pas se faire au détriment des conditions d'enseignement de la philosophie en Terminale, ni à celui des autres disciplines de première.
- La mise en place de nouvelles spécialités (Histoire-Géographie, Histoire , droit par exemple...) : elle ne peut-être envisagée qu'avec prudence et nécessite la poursuite d'une réflexion à tous les échelons du SNES...
- Place des enseignements scientifiques : Une revalorisation de la culture scientifique dans cette série semble indispensable, l'enseignement scientifique proposé actuellement n'étant pas satisfaisant. Un enseignement scientifique réintroduit en Terminale semble de nature à aider certains élèves de L dans leur poursuite d'études et à réaffirmer le caractère général de la série. Ainsi on peut envisager d'intégrer dans ces enseignements des éléments de l'histoire des sciences, une approche de différentes démarches scientifiques en liaison avec le programme de philosophie ainsi qu'une réflexion sur les enjeux et grandes questions actuels posés par la science.
- Revalorisation des débouchés de la série; : par exemple l'ouverture d'études supérieures courtes pouvant être une première étape vers des études longues, l'élargissement des débouchés des CPGE littéraires (voir partie enseignement supérieur) et une meilleure information sur les débouchés réels de cette série. Nous rappelons également que la valorisation d'une filière passe par des conditions correctes d'enseignement, les regroupements antipédagogiques en Langues vivantes et en langues anciennes (mélange des séries et des niveaux) ne contribuent pas à la lisibilité du parcours littéraire.
- Attractivité de cette série pour les garçons, et représentation des métiers et des débouchés : à cet effet, l'école doit contribuer à faire évoluer l'actuelle vision sexiste et figée des métiers, ce que le SNES préconise d'ailleurs dans le cadre de la culture commune.

L'objectif principal d'attirer de nouveaux publics dans cette série, doit être réaffirmé.

1.4.2.2.4 Les TPE

Les TPE ont été financés en amputant les horaires disciplinaires ; nous demandons toujours le rétablissement de ces horaires. Aujourd'hui, le ministère décide de supprimer les TPE en terminale, sans bilan ni concertation, sans rétablir les horaires disciplinaires ni redéployer les moyens ainsi récupérés pour permettre le dédoublement en LV comme annoncé à grand renfort médiatique. Cela est inacceptable.

Les TPE ont permis que soient mieux prises en compte la recherche documentaire et l'utilisation des TICE. Mais le cadre actuel (articulation parfois difficile avec les programmes des différentes disciplines, aberrations pédagogiques dues à la gestion comptable des TPE et aux DHG étriquées, conditions contestables

d'évaluation, formation des enseignants très inégale suivant les académies et les disciplines voire même absente...) a induit quelques dysfonctionnements. La mise en place sans moyen, couplée à la réduction importante du nombre d'heures d'enseignement au lycée, a rendu difficile un réel suivi individualisé des élèves. Cette situation a souvent privé ce dispositif de ce qu'il pouvait avoir de valorisant et d'intéressant. Ainsi, il semblerait que ce soit surtout les élèves les plus autonomes, ceux disposant déjà des codes culturels d'accès aux problématiques, aux méthodes de recherche documentaire, à la diversité des points de vue possibles... qui ont tiré le meilleur parti de ces travaux.

S'ils n'ont pas toujours permis un véritable travail interdisciplinaire, il est indéniable qu'ils ont donné l'occasion aux élèves d'acquérir de nouvelles méthodes de travail bénéfiques pour l'enseignement supérieur. Les équipes pédagogiques ont développé dans l'encadrement de ce type de travail une expérience précieuse qu'il serait désastreux d'ignorer.

Le SNES s'est opposé aux modalités d'évaluation qui remettaient en cause le caractère national et anonyme du baccalauréat en élargissant la brèche du contrôle local et aux conditions de sa prise en compte dans l'examen.

La situation créée par la suppression en terminale n'est pas satisfaisante. Le SNES rejette la proposition énoncée dans les médias par le ministre et évoquée dans le projet de circulaire de rentrée de prendre en compte la note de première dans le cadre du baccalauréat.

Le SNES demande un véritable bilan pédagogique et matériel des TPE et une large réflexion sur l'acquisition et l'évaluation des compétences documentaires, disciplinaires et interdisciplinaires dans l'ensemble des cycles du lycée. C'est une condition nécessaire pour créer en terminale des travaux interdisciplinaires formateurs et exigeants qui ne pourraient se concevoir sans la restitution des moyens supprimés, le rejet du contrôle local, une meilleure articulation des thèmes et des notions disciplinaires et des moyens suffisants en personnels et en documentation.

1.4.4.2 Les groupes de compétence.

La loi d'orientation indique qu'au collège et au lycée, l'enseignement des langues vivantes ne se fera plus dans le cadre de la classe mais de groupes organisés en fonction des niveaux de compétence du cadre européen de référence du Conseil de l'Europe.

L'organisation des enseignements en groupes de compétences indépendants du niveau classe va à l'encontre d'une conception globale de la formation où toutes les disciplines enseignées concourent à l'acquisition d'un niveau général et d'une culture commune. Cette organisation préfigure un mode d'organisation modulaire où chaque discipline fonctionnerait indépendamment des autres et où les heures de cours ne seraient plus réparties sur l'année, mais par semestre.

Nous ne pouvons accepter que les langues vivantes soient réduites à des langues de communication à finalité étroitement économique et commerciale et que soit évacué le contenu culturel et l'étude des civilisations. Nous ne pouvons pas accepter non plus que la compréhension de l'autre, la culture de l'altérité et donc de la tolérance ne soient pas prises en compte.

L'application stricte du CECR signifie la suppression de la distinction LV1/LV2 et va de pair avec l'explosion totale du groupe classe. Cet éclatement au double sens du terme, comme niveau scolaire (Seconde, Première, Terminale) et comme série (par exemple ES, L), ne peut que renforcer une approche purement instrumentale de la formation.

L'enseignement par groupes de compétence nie la dimension collective de niveau de classe donc de référence commune pour institutionnaliser la notion de réussite individuelle dans la logique de la loi d'orientation. Ces groupes de compétence poseraient de tels problèmes d'organisation et de pédagogie qu'ils fonctionneraient vite comme de simples groupes de niveau. Ils pénaliseraient les élèves des groupes faibles et mettraient en place une logique voulue également par la réforme Fillon : aux plus faibles, le socle commun de connaissances ; aux autres, à ceux qui ont montré aisance et rapidité, l'acquisition de compétences et de savoirs plus stimulants. Ils ne seraient pas un moyen de résoudre les difficultés scolaires et seraient un facteur d'aggravation des inégalités.

La mise en place de groupes évoluant sur l'année impliquerait un état permanent d'évaluation qui ne pourrait que se faire au détriment des savoirs enseignés. Le risque est grand de voir la certification d'un niveau atteint en référence au CECR se substituer à l'évaluation finale du baccalauréat. Les élèves qui auraient

atteint plus tôt les seuils fixés (B1 en 3^e, B2 en terminale) ne pourraient-ils pas se voir « libérés » de cet enseignement voire privés des heures correspondantes?

Le problème de l'évaluation sommative finale se poserait par ailleurs plus globalement. Des élèves arrivés au terme de leur cursus dans un groupe de compétence faible risquent d'être piégés et leur orientation ultérieure dans les filières post-bac en sera affectée.

Le SNES n'est pas dupe de l'affichage, par le gouvernement, d'une priorité pour l'enseignement des langues vivantes. La logique ministérielle est celle de la restriction budgétaire : en fait, la constitution de groupes de compétence ne serait pas synonyme de baisse des effectifs. Nous refusons cette organisation et demandons son abandon là où elle existe, renouvelons nos exigences formulées lors du congrès de Toulouse qui restent d'actualité et rappelons que le minimum de 3 heures élèves hebdomadaire d'une part et les groupes à effectifs réduits permettant un réel suivi des élèves d'autre part sont les meilleurs moyens de lutter contre les difficultés des élèves liées à une trop grande hétérogénéité.

1.4.4.4 Langues régionales

Le SNES s'est prononcé à maintes reprises, et encore au cours de son dernier Congrès (Toulouse 2003) en faveur de l'enseignement des langues régionales. Il nous semble urgent, dans le contexte actuel d'attaques de toutes sortes à travers la loi d'orientation et les décisions ministérielles récentes, de revenir sur le sujet pour demander, outre les revendications auparavant avancées :

- le retour à un traitement et une valorisation identique des options facultatives de langues régionales et de langues anciennes au brevet et au baccalauréat
- l'augmentation du nombre de postes aux divers CAPES de langue régionale, comme pour toutes les autres disciplines.

- des moyens, et une vraie politique de développement de ces enseignements tout au long de la scolarité.

La déconsidération de l'enseignement des langues régionales a parfois donné lieu à l'abandon des conditions normales d'enseignement au profit d'enseignement à distance par visio-conférence qui, en détruisant l'indispensable relation pédagogique prof/élève ne pourra que contribuer à la disparition programmée de cet enseignement.

La politique des pôles, contraignant les élèves à de longs déplacements, est un facteur supplémentaire de déstabilisation de ces disciplines.

Plus précisément, pour les DOM : pour une culture commune et diverse, une politique volontariste de valorisation de toutes les langues et cultures régionales, y compris celles des DOM, une politique de réussite et d'intégration régionale et nationale de tous les élèves de la République française dans toute sa diversité, le SNES exige la mise en place d'une réelle politique des langues et culturelles régionales répondant aux objectifs suivants :

- favoriser le recours aux langues et cultures régionales comme outil pédagogique avec l'attribution des moyens correspondants à leur mise en œuvre ;
- utiliser les méthodes de français langue étrangère pour une meilleure intégration scolaire des enfants non francophones ;
- reconnaître toutes les langues maternelles dans le contenu des concours langues et cultures régionales ;
- participer au rayonnement des langues et cultures régionales sur tout le territoire national par un enrichissement des programmes nationaux.

Pour atteindre ces objectifs, le SNES exige la mise en place et l'activation des conseils académiques langues et cultures régionales, dans lesquels le SNES doit avoir toute sa place. Il propose :

- de rompre avec le logique de la demande pour aller vers celle de promotion des langues et des cultures régionales :
- la mise en place d'une campagne d'information d'envergure à destination de tous les acteurs et partenaires du système scolaire ;
- la création d'une commission d'expertise pluridisciplinaire pour dresser un état des lieux sur la situation sociolinguistique des DOM.

1.5.2.1. Le brevet

Ce diplôme doit rester une certification qui sanctionne les acquis des élèves en fin de collège. Il représente

pour un grand nombre d'élèves et de familles une étape importante et permet en outre aux élèves de se familiariser avec l'examen. Il ne doit pas jouer de rôle dans l'orientation future.

Nous sommes favorables au caractère obligatoire et national du brevet. Toutefois pour ne pas pénaliser certains élèves qui jusqu'ici passaient le brevet de la série technologique ou professionnelle, on pourrait leur permettre de renforcer le coefficient de deux disciplines au plus. Par ailleurs les élèves scolarisés en SEGPA doivent pouvoir continuer de passer le CFG. Cette certification pourrait néanmoins évoluer pour se rapprocher du brevet.

A côté du contrôle continu (sur la seule classe de troisième), des épreuves terminales sont nécessaires ; nous considérons qu'elles devraient être élargies au-delà des trois épreuves actuelles et comporter au moins une épreuve orale de LV.

Nous rejetons le principe du choix, par les élèves, des enseignements pris en compte dans le cadre du contrôle continu, car cette proposition peut légitimer une spécialisation précoce des élèves en fonction de leurs « goûts » que nous récusons ou une mobilisation moindre dans les disciplines qui ne « compteraient » pas pour le brevet. Nous défendons le principe d'une culture commune et refusons toute hiérarchisation des disciplines. C'est pourquoi nous exigeons que toutes les disciplines soient évaluées au brevet.

La note de vie scolaire est inacceptable. Elle met sur le même plan le comportement et l'acquisition des savoirs et des méthodes. Elle dénature profondément les missions des CPE. Elle corrompt le rapport à la règle en instaurant une double peine et en réduisant le droit à l'erreur. Elle corrompt aussi l'esprit de libre engagement des élèves. Le non respect des règles de vie collective ne doit pas avoir d'incidence sur la sanction des connaissances que doit rester le brevet. Le retour du « zéro (ou du vingt) de conduite » est une mesure rétrograde qui n'améliorerait en rien le climat dans les établissements, bien au contraire ! Le comportement ne doit pas faire l'objet d'une évaluation chiffrée, mais d'un travail éducatif.

La passation des épreuves en mai risque fort de désorganiser les enseignements sur les autres niveaux et de démobiliser les élèves de 3^e sur le dernier mois de l'année

Nous refusons l'introduction de mentions car elle pourrait conduire à une présélection des élèves dans la poursuite des études.